

# **Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2010**

## **Présents :**

Cathy Arcangeli, François Arcangeli, Jean Astugue, Josette Cazes, Jean-Paul Estrade, Gérard Dall'Armi, Gérard Larrey, Béatrice Marcos, Monique Pinto, Francis Pradère, Gérard Pradère.

Cathy Arcangeli est désignée secrétaire de séance.  
Ouverture de la séance à 21 heures.

## **1 – Recensement 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier recensement date de 2006.  
(au 1<sup>er</sup> janvier 2010 Arbas comptait 250 habitants)

Entre le 20 janvier et le 19 février 2011 un nouveau recensement est prévu. Il est demandé comme en 2006 qu'un coordonnateur soit désigné pour la commune. Cette personne recevra une formation et sera l'interlocuteur de l'INSEE.

Cathy Arcangeli est désignée comme coordonnateur et il sera proposé à Marie Christine Cheuzeville la fonction d'agent recenseur.

## **2 – Syndicat intercommunal des transports des personnes âgées**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Syndicat Intercommunal des Personnes Agées (SITPA) indiquant que des communes souhaitent adhérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes suivantes au SITPA : AURAGNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELBIAGUE, MOUSTAJON, ST AVENTIN, SAJAS et SEGREVILLE.

## **3 – Jeux pour enfants et maison des jeunes**

Cathy Arcangeli fait part au Conseil Municipal de la réunion du 24 mai avec les jeunes du village. Trois d'entre eux sont présents : Andréa Dall'Armi, Hugo Arcangéli et Medhi Berg.  
Ils sont d'accord pour que la maison des jeunes se trouve au précommun.

Jean-Paul Estrade expose les différents choix possibles de chalet : chalet de 30 m<sup>2</sup> à 6 000 euros HT donc environ 7 000 euros TTC.

Le prix de l'opération étant supérieur à 3 000 euros, il est nécessaire de faire un appel d'offre et ensuite de faire une demande de permis de construire, ce qui retarde la réalisation de l'opération.

Les adolescents présents sont informés de la dangerosité du Presbytère et qu'un arrêté sera pris afin d'interdire son accès.

## **4 – Emploi saisonnier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent pour remplacer l'agent en poste actuellement à l'agence postale communale durant ses congés du 09/08/2010 au 21/08/2010.

Après en avoir délibéré et compte tenu que l'agence postale communale a besoin d'un agent, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour couvrir ce besoin saisonnier.

Cet agent sera recruté au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 281 pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30, pour la période suivante : 09/08/2010 au 21/08/2010  
Proposition de remplacement à Anne-Marie Dufour qui est intéressée.

## **5 – Modification budgétaire**

Monsieur le Maire informe que la délibération votée le 23 mai 2010, ayant pour objet « DM 1 budget commune » est erronée.

Il demande son annulation et propose en remplacement la modification budgétaire suivante sur le budget communal 2010 :

### **Section de fonctionnement**

<i>Comptes augmentés</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D 6811-042	dotations aux amortissements	7 545,57
<i>Comptes diminués</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D 023	virement à la section d'investis.	7 545,57

### **Section d'investissement**

<i>Comptes augmentés</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
R 20802-040	frais d'études doc. urban.	1 020,07
R 28031-040	frais d'études	6 525,50
<i>Comptes diminués</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
R 021	virement de la section fonct.	7 545,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération votée le 23 mai 2010, ayant pour objet « DM 1 budget commune » et accepte la modification budgétaire proposée par Monsieur le Maire

## **6 – Questions diverses**

- Madame Monique Pinto informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les verres avec le logo. Voir avec le fournisseur s'il est possible d'avoir des verres différents pour ceux non consignés utilisés par la mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Century 21 concernant la parcelle n°246 appartenant au CCAS, soit entre 5 000 à 6 000 euros pour 1 230 m<sup>2</sup>. Cette acquisition a pour but de supprimer la servitude sur la propriété Pons qui est en vente dans leur agence.  
La décision sera prise par le CCAS qui se réunira prochainement.
- Jean-Paul Estrade et Gérard Larrey sont chargés par le Conseil Municipal de rendre un rapport sur des propositions de tarifs de la salle polyvalente par rapport aux différentes utilisations, ainsi que pour les réservations privées du chapiteau.

- Monique Pinto informe le conseil municipal que le propriétaire de la grange jouxtant la bibliothèque est en attente d'une proposition « honnête » de la part de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Yves Heran a acheté à la Commune un terrain constructible avec un CU positif mais une partie du terrain est en zone inondable. Le permis de construire qui a été demandé sans tenir compte de la zone inondable a été refusé. Le CU était valide jusqu'au mois de juillet 2009. Il demande le remboursement de l'achat. L'ATD (Agence Technique Départementale) a été saisie pour cette affaire.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Dominique et Jean-Marc Braï concernant l'effondrement du chemin de Berteille. Monsieur le Maire est allé voir sur place avec Monsieur Farré. Deux propositions de travaux : enrocher ou déplacer la route. Le SIVOM s'en occupe.
- Trois véhicules épaves étant toujours sur la voie publique il va être demandé au propriétaire de prendre contact avec un ferrailleur.
- Gérard Dall'Armi informe le conseil Municipal de la nécessité de faire quelques petits travaux sur la passerelle de l'Eglise. Voir pour un devis avec Didier Pradère.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'association Voisin Voisine remerciant la commune pour la subvention accordée à l'association.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de 31 Notes d'été un concert aura lieu le 27 juillet sous le chapiteau. Une convention de partenariat avec la mairie a été signée et un arrêté autorisant le spectacle sera pris.
- Monique Pinto et Cathy Arcangeli rendent compte de la journée de formation de la veille sur l'utilisation des pesticides et les conséquences sur la santé des individus ainsi que sur l'environnement et la biodiversité. Le Conseil Municipal décide de réaliser l'entretien des espaces verts à la tondeuse et au rotofil et de ne plus utiliser de pesticides sur les trottoirs cette année. Un bilan sera fait en fin d'année.
- Cathy Arcangeli présente au Conseil Municipal l'association ENERCOOP qui vend de l'énergie renouvelable aux particuliers ainsi qu'aux communes. Cathy est chargée du calcul du coût pour la commune si elle changeait de fournisseur.
- Monique Pinto et Cathy Arcangeli rendent compte de la conférence débat sur le bio dans les cantines scolaires. Nécessité d'un regroupement dans une cuisine centrale pour pouvoir mettre un tel projet en place.
- Monsieur Francis Pradère rend compte au Conseil Municipal de sa prise de contact avec l'entreprise Technograv concernant le marquage du logo sur les tables et les bancs de la commune. Le Conseil Municipal propose un logo de dimension 10x10 cm au milieu de la table.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 23 juillet à 21 heures.

La séance est levée à 23h30.